

Qu'est-ce que le dispositif ExposUM Doctoral Nexus ?

Les Doctoral Nexus proposés par [l'Institut ExposUM](#) sont des réseaux de 3 à 4 doctorantes et doctorants, issus de disciplines différentes et affiliés à au minimum deux unités de recherche différentes.

Par rapport à une thèse classique, participer à un Doctoral Nexus favorisera la capacité à travailler en équipe et à concevoir des projets de manière transdisciplinaire tout en approfondissant son propre champ d'expertise.

Un programme pédagogique spécifique sera proposé et les doctorant(e)s concerné(e)s auront également l'opportunité d'organiser un séminaire au sein du réseau Nexus.

Les thèses sont financées d'emblée pour 4 années, comprenant le salaire du doctorant ou de la doctorante ainsi qu'une enveloppe d'environnement.



Sujet de thèse :

Mort assistée

Acceptabilité sociale, revendication sociétale, injonction paradoxale ?

La complexité du phénomène suicidaire, influencé par des facteurs individuels, sociaux et environnementaux, nécessite une approche holistique.

La prévention du suicide est une priorité de santé évidente qui doit, au niveau sociétal, s'articuler avec la probable légalisation d'une aide à mourir (assistance au suicide ; suicide assisté) qui pourrait modifier les représentations sociales du suicide.

Le débat sur le suicide assisté soulève des questions éthiques et juridiques complexes, juxtaposant soulagement de la souffrance et prévention du suicide. Une réflexion approfondie sur la prévention du suicide, s'adaptant aux nouvelles représentations sociales émergentes sera abordée. Les enjeux et logiques pluriels nécessitent une étude prenant en considération acceptabilité sociale, revendications sociétales et injonctions paradoxales.

Mécanisme d'encadrement du fait social, le droit, singulièrement le droit de la santé, ne peut se concevoir que dans une approche pluridisciplinaire. L'étude des cadres normatifs nécessitent que soient abordés les enjeux et logiques se situant à la confluence des sciences de l'humain et des sciences de l'homme.

L'interdit fondamental, éthique, déontologique et juridique, de donner la mort est aujourd'hui interrogé, voire contesté. La métamorphose annoncée puise ses racines dans une pluralité de facteurs dont le principal est peut-être lié au fait que, dans nos sociétés, « je suis libre de » a cédé la place au « j'ai droit à ». Ancré dans le principe cardinal de Dignité, le modèle bioéthique français évolue, non plus seulement du fait de progrès scientifiques mais d'aspirations sociales qui, au nom des principes d'égalité et de respect de la vie privée, conduisent le corps social à revendiquer l'assouplissement des règles. En outre, le « rétrécissement du monde » (mobilité ; internet ...) mettent le cadre juridique interne en concurrence directe avec des modèles étrangers. Les interdits posés sont alors relativisés par des logiques de contournement.

La légalisation d'un « acte médico-létal » et « thanato-légal » présuppose qu'existe sur cette question une « acceptabilité sociale » entendue comme : « L'assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, y compris de statu quo » (GENDRON 2014).

Du *terminus a quo* au *terminus ad quem*, les frontières de la vie sont devenues, dans nos sociétés sécularisées, le pré-carré de la médecine. Refouler la mort a conduit à une hyper-médicalisation et à une hospitalisation de la fin de vie, prenant la médecine au piège de ses progrès. Peu soucieux de nos contradictions, nous lui demandons, par des exigences paradoxales, de toujours repousser l'échéance, mais aussi de l'accélérer, voire de la provoquer, lorsque la déchéance se profile.

Confrontés à l'idée de la mort, notre effroi ne tient plus à la crainte de l'au-delà mais à l'angoisse de « l'en-deçà ». La sécularisation de nos sociétés a profondément modifié la nature des peurs ressenties face à la mort : « Je veux bien être mort, mais je ne veux pas mourir ! Ou plutôt, je veux bien mourir, mais je ne veux pas avoir à mourir » (SICARD 2006).

L'étude doctorale conduira le doctorant à étudier l'évolution de notre rapport à la mort et, conséquemment, les métamorphoses, terminologiques, sociales, médicales, juridiques de la fin de vie. Les questions posées par l'expérience de la douleur et de la souffrance seront au cœur de l'étude. Le travail s'interrogera sur la possibilité d'une « mort aidée ou donnée » pour répondre) "l'avoir mal" et à " l'être mal". La qualification et l'encadrement de tels actes devra aussi être envisagée (Continuum de soins -Québec- ; exception d'euthanasie ; dépénalisation etc.).

Les conséquences de la réception juridique de l'aide à mourir seront un axe majeur de l'étude. Seront particulièrement abordés les effets potentiels qui pourraient se révéler sur l'approche et la prévention du suicide en santé globale.

La méthode prônée ne sera donc pas « juridico-centrée », elle prendra la forme d'une étude pluridisciplinaire de type recherche intervention centrée sur la question de l'acceptabilité sociale d'une mort médicalement assistée (aide active à mourir ; aide médical à mourir ; assistance au suicide ; suicide assisté ; euthanasie ...). Elle abordera, en outre, les questions de « fabrique de la norme » (États généraux ; Débats citoyens ; Convention citoyenne ; crise et

rôle de la démocratie représentative) mais encore sur les « effets pervers » potentiels sur la prévention du suicide en santé globale.

Ce travail se situe dans la continuité des recherches menées au sein du laboratoire (École de droit de la santé de l'UR UM 206) et singulièrement des publications consacrées au suicide (Le suicide, de l'Antiquité au XXI^e siècle 2022).



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



Institut
eXposUM
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

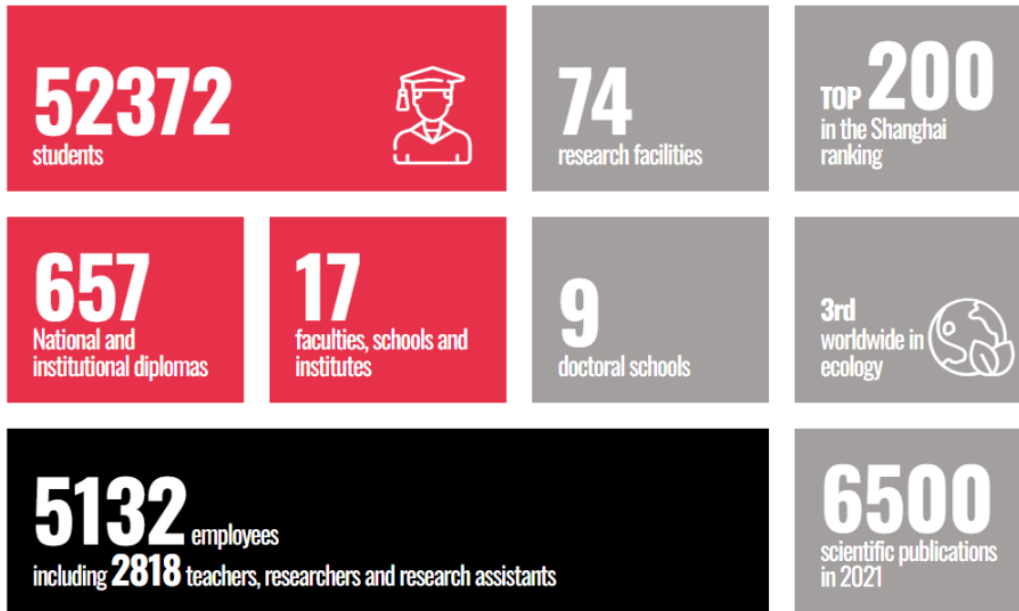


l'Europe
s'engage
en France



The University of Montpellier

KEY FIGURES



RESEARCH CENTERS

From space exploration and robotics to ecological engineering and chronic diseases, UM researchers are inventing tomorrow's solutions for mankind and the environment. Dynamic research, conducted in close collaboration with research organizations and benefiting from high-level technological platforms to meet the needs of 21st century society.

The UM is committed to promoting its cutting-edge research by forging close links with local industry, particularly in the biomedical and new technologies sectors.

More Information: <https://www.umontpellier.fr/en/recherche/unites-de-recherche>

SCIENTIFIC APPEAL

Open to the world, the University of Montpellier contributes to the structuring of the European higher education area, and strengthens its international positioning and attractiveness, in close collaboration with its partners in the I-SITE Program of Excellence, through programs adapted to the major scientific challenges it faces.

More Information: <https://www.umontpellier.fr/en/international/attractivite-scientifique>



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



Institut
eXposUM
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER